

# PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de PEROUSE

## du 26 février 2021 à 19h (salle multi-accueil)

**Présents :** **Mesdames** IDELON Danielle - BORDOT-COLLARD Anne - FUMEY Sylvie - TONIUTTI ESTERMANN Micheline  
ZURAKOWSKI Perrine – KERRARA HAOUAL Charaf  
**Messieurs** CNUUDE Jean-Pierre – CHARMY François – VOEGELE Denis – SENTENAS Michel - MUNIER Bruno –  
CLAUSS Jean-François - JACQUOT Célian

**Absent(e)s:** BEAUSEIGNEUR Denis, LUTHRINGER MUNSCH Sandrine

**Procuration :**

**Secrétaire de séance :** ZURAKOWSKI Perrine

**Date de convocation :** 17 février 2021

### **ORDRE DU JOUR :**

- 1. Approbation du compte-rendu du 18 décembre 2020**
- 2. Approbation du compte administratif – exercice 2020**
- 3. Approbation du compte de gestion du Trésorier – exercice 2020**
- 4. Reprise et Affectation du résultat 2020**
- 5. Vote du budget primitif 2021**
- 6. Renouvellement de la convention adhésion au service remplacement – CDG 90**
- 7. Travaux forestiers 2021**
- 8. Questions diverses**

#### **1. Approbation du compte rendu du 18 décembre 2020 :**

Monsieur Jean-Pierre CNUUDE présente le procès-verbal du Conseil Municipal du 18 décembre 2020.

Après discussion et délibération, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le procès-verbal du 18 décembre dernier.

Pour	Contre	Abstention
13	0	0

## 2. Approbation du compte administratif 2020

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame Danielle IDELON, (1ère adjointe), doit délibérer sur le Compte Administratif de l'exercice 2020.

Après s'être fait représenter le budget et les décisions modificatives de l'exercice considéré, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recette, les bordereaux des mandats, le Compte Administratif – Exercice 2020 - dressé par l'ordonnateur accompagné du Compte de Gestion 2020 du Trésorier,

Considérant que Le Maire, ordonnateur, a normalement administré, pendant le cours de l'exercice 2020, les finances de la Commune de Pérouse en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées ;

Procédant au règlement définitif du budget de 2020, propose de fixer comme suit les résultats des différentes sections budgétaires et des budgets annexes :

Monsieur Jean-Pierre CNUUDE (Maire) quitte la salle.

Les Membres du Conseil approuvent l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen soit :

Subdivisions	Résultats à la Clôture de l'Exercice 2019 en Euros		Opérations de l'Exercice 2020 en Euros		Balance Générale 2020 en Euros	
	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Mandats Emis	Titres Emis	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents
Section de Fonctionnement		34 158.29	693 877.50	802 071.94		142 352.73
Section d'Investissement		88 172.63	414 758.63	655 661.84		329 075.84

Après délibération, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité des votants adoptent le compte administratif 2020 du maire.

Pour	Contre	Abstention
12	0	0

### **3. Approbation du compte de gestion du Trésorier – exercice 2020**

Monsieur Le Maire, qui est de retour dans la salle, présente les résultats du Compte de Gestion du Trésorier pour l'Exercice 2020, il signale que ceux-ci sont identiques à ceux du Compte Administratif 2020 soit :

#### **FONCTIONNEMENT :**

Dépenses : 693 877.50 €  
Recettes : 802 071.94 €  
**Soit un excédent de fonctionnement : 108 194.44 €**

#### **INVESTISSEMENT :**

Dépenses : 414 758.63 €  
Recettes : 655 661.84 €  
**Soit un excédent d'Investissement de : 240 903.21 €**

Le Conseil Municipal,

1° Statuant après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer, après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2020, après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui ont été prescrites de passer dans ses écritures sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> Janvier 2020 au 31 Décembre 2020 ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

**DECLARE** que le Compte de Gestion dressé par le receveur pour l'exercice 2020, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Après discussion et délibération, les membres du Conseil Municipal approuvent, à l'unanimité des membres présents, le Compte de Gestion du Trésorier.

Pour	Contre	Abstention
13	0	0

#### 4. Reprise et Affectation du résultat 2020

Monsieur Jean-Pierre CNUUDE, Maire de la commune, donne lecture des résultats du Compte Administratif 2020 de la Commune :

<b>Résultat de fonctionnement</b>		
<b>A Résultat de l'exercice</b>		
précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)		108 194.44 €
<b>B Résultats antérieurs reportés</b>		
ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)		34 158.29 €
<b>C Résultat à affecter</b>		
= A+B (hors restes à réaliser)		142 352.73 €
<b>(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)</b>		
<hr/>		
<b>D Solde d'exécution d'investissement</b>		329 075.84 €
<hr/>		
<b>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</b>		0.00 €
<hr/>		
<b>Besoin de financement F</b>	=D+E	0.00 €
<hr/>		
<b>AFFECTATION = C</b>	=G+H	142 352.73 €
<hr/>		
<b>1) Affectation en réserves R 1068 en investissement</b>		30 000.00 €
G = au minimum, couverture du besoin de financement F		
<hr/>		
<b>2) H Report en fonctionnement R 002 (2)</b>		112 352.73 €
<hr/>		
<b>DEFICIT REPORTE D 002 (5)</b>		0.00 €

Après délibération, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, décident d'affecter les résultats ci-dessus de la manière suivante :

Affectation en réserves au compte R 1068 (Investissements Recettes) d'un montant de **30 000€** et au compte R 002 (Fonctionnements Recettes) d'un montant de **112 352.73 €** au budget primitif 2021.

Pour	Contre	Abstention
13	0	0

## **5. Vote du budget primitif 2021**

Le Maire, Jean-Pierre CNUUDE, présente le budget primitif 2021 qui a été préalablement examiné par la commission finances le lundi 15 février 2021.

Le Maire indique que le budget 2021 est équilibré comme suit :

### **En Fonctionnement :**

- **Dépenses :** 765 732.49 €
- **Recettes :** 765 732.49 €

### **En Investissement :**

- **Dépenses :** 902 464.94 €
- **Recettes :** 902 464.94 €

Après discussion et délibération, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, tel quel le budget 2021.

Pour	Contre	Abstention
13	0	0

## **6. Renouvellement de la convention adhésion au service remplacement – CDG 90**

Le Maire expose :

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale a développé depuis de nombreuses années un service de remplacement, sur le fondement de la compétence que lui reconnaît l'article 25 de la Loi du 26 janvier 1984 susvisé.

Ce service permet au Centre de Gestion de recruter temporairement des agents non-titulaires et de les mettre à disposition des communes et établissements publics qui en font la demande.

L'agent ainsi recruté est juridiquement agent du Centre de Gestion, recruté sur la base d'un contrat à durée déterminée dont la durée est fixée en accord avec la commune ou l'établissement de mise à disposition.

Pendant toute la période de recrutement, l'agent est payé selon les paramètres (grade de référence, échelon de référence, temps de travail) fixés par la commune ou établissement, qui organise par ailleurs le travail de l'agent.

En fin de période de recrutement, l'argent est versé aux ASSEDIC par le Centre de Gestion.

Ainsi constitué, ce service s'avère être un excellent outil d'ajustement de la masse salariale pour les collectivités locales dans de nombreuses situation : remplacement des fonctionnaires momentanément indisponibles, départ précipité d'un fonctionnaire titulaire, surcroît d'activité etc.

L'utilité d'un tel service pour la commune de PEROUSE serait réelle. Les conditions d'adhésion sont les suivantes :

- la convention d'adhésion est signée pour une période de 3 ans, renouvelable seulement après accord de l'assemblée délibérante.
- les frais de gestion prélevés par le Centre de Gestion sont de 8,5% du salaire brut de l'agent recruté. Ces frais de gestion ne sont prélevés que tant que la collectivité a un agent placé au service remplacement.

Le Maire présente par ailleurs un exemplaire de la convention d'adhésion qu'il demande au conseil de l'autoriser à signer.

Le Conseil Municipal est appelé à délibérer sur ce projet et à exercer un choix.

Ayant entendu l'exposé du maire

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

Pour	Contre	Abstention
13	0	0

## **7. Travaux forestiers 2021**

Comme chaque année, l'ONF propose un certain nombre de travaux forestiers et de plantations.

Pour 2021, il est proposé les travaux suivants:

Le

conseil municipal accepte le devis tel qu'il est proposé.

Pour	Contre	Abstention
13	0	0

## 8. Questions et remarques diverses

- ⇒ Problème de panneaux : croisement rue des Rosiers/ Grand Rue, la végétation masque un panneau, des personnes se cognent. Rien n'a été fait pour le moment
- ⇒ Arrivée de la fibre (notamment dans le nouveau lotissement). Le conseil départemental travail dessus. Pas de date précise pour le moment. Une fois les boîtiers posés, délai minimum 2 mois. Selon le Maire, le village sera couvert à 80% d'ici 6 mois.
- ⇒ Le 6 Mars 2021, 25-30 arbres seront plantés en forêt, subventionnés par la fédération des chasseurs.
- ⇒ Poste service civique : Fiche mission de poste en ligne depuis début Janvier. Un jeune homme de 23 ans débute le 1<sup>er</sup> Mars 2021. 2<sup>ème</sup> embauche envisagée : Annonce restée en ligne sur [service-civique.gouv.fr](http://service-civique.gouv.fr). Coût pour la commune : une centaine d'euros/mois. 24h/ semaine ; contrat de 8 mois.
- ⇒ Retour sur la Journée Prévention Routière du 25 Février 2021. Action de sensibilisation envers les enfants et les parents. En partenariat avec l'association Prévention Maïf (mise à disposition de gilets et brassards lumineux); Interventions dans les classes. Opération à renouveler.
- ⇒ Agenda : élections régionales les 13 et 20 Juin 2021
- ⇒ Projet Grand Rue : cellules commerciales. Compromis signé. Négociations en cours avec un boulanger/ épicier qui couvrirait l'intégralité de la surface. Attente retour architecte. Achat terrain : 150.000 euros. Fin 2021, les travaux pourraient être fortement engagés ou terminés, selon le Maire.

Clôture de la séance à 21h15



## Délibérations du Conseil Municipal du 26 février 2021

Délibérations	Objet	Vote	
2021/01/01	Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 18 décembre 2020	Pour Contre Abstention	12 00 00
2021/01/02	Approbation du compte administratif 2020	Pour Contre Abstention	12 00 00
2021/01/03	Approbation du compte de gestion 2020	Pour Contre Abstention	12 00 00
2021/01/04	Reprise et affectation du résultats 2020	Pour Contre Abstention	12 00 00
2021/01/05	Vote du budget 2021	Pour Contre Abstention	12 00 00
2021/01/06	Renouvellement de la convention service remplacement en partenariat avec le centre de gestion 90	Pour Contre Abstention	12 00 00
2021/01/07	Travaux sylvicoles 2021	Pour Contre Abstention	12 00 00

## Séance du 18 décembre 2020

Présents :	Noms et Prénoms	Signatures	Observations
	Monsieur CNUUDE Jean-Pierre		
	Madame IDELON Danielle		
	Monsieur CHARMY François		
	Madame FUMEY Sylvie		
	Monsieur VOEGELE Denis		
	Madame TONIUTTI ESTERMANN Micheline		
	Monsieur BEAUSEIGNEUR Denis		
	Madame BORDOT-COLLARD Anne		
	Monsieur SENTENAS Michel		
	Madame KERRARA Charaf		
	Monsieur JACQUOT Célian		
	Madame ZURAKOWSKI Perrine		
	Monsieur MUNIER Bruno		
	Madame LUTHRINGER MUNSCH Sandrine		
	Madame CLAUSS Jean-François		